



Transférez des fonds vers votre compte de courtage VMD directement dans AccèsD Internet ou mobile, sans vous déplacer, au moment qui vous convient!

Il vous suffit de suivre cette procédure en quelques clics.

> Avantages

1. Effectuez vos virements au moment de votre choix ou prévenez les oublis en les programmant à l'avance.
2. Gagnez du temps et réalisez des économies en évitant les déplacements et les frais de service au guichet.

> PROCÉDURE – AccèsD Particuliers



Si vous virez des fonds vers :

Votre compte VMD personnel :

- La transaction peut être effectuée avec la fonction *Virements entre comptes*.

Votre compte VMD conjoint :

- La transaction peut être effectuée avec la fonction *Virements entre comptes* par le titulaire principal du compte seulement.
- Ou par la fonction *Payer* par tous les titulaires du compte.

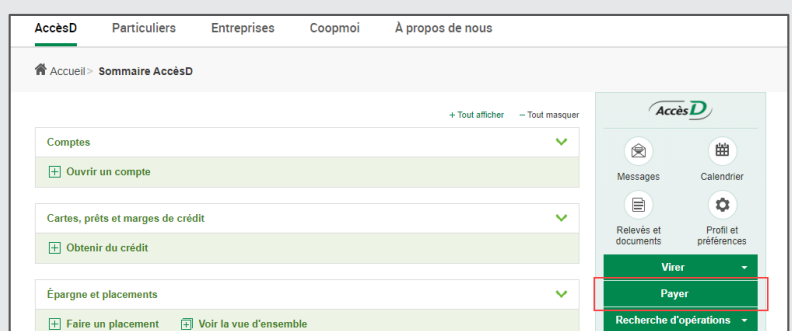
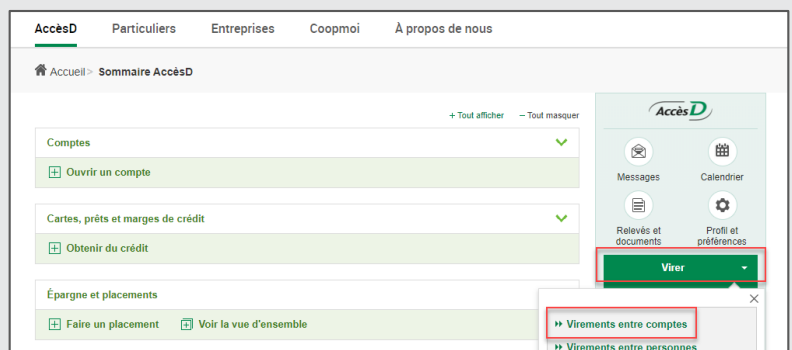
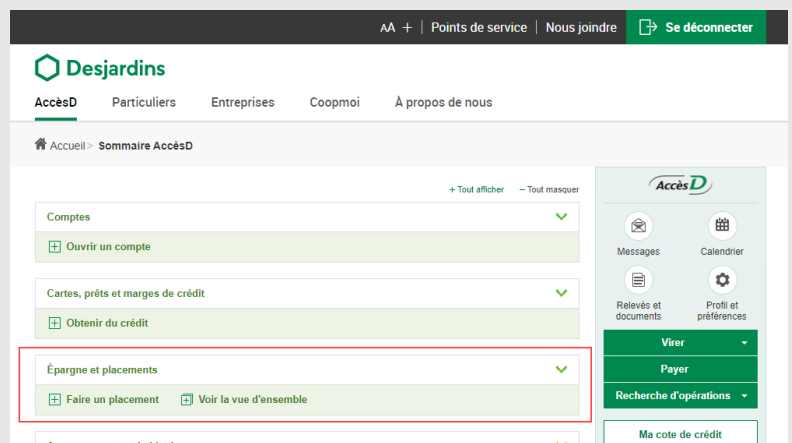
1 Connectez-vous à AccèsD.

2 Dans la page « Sommaire AccèsD », ouvrez le tiroir « Épargne et placements ».

3 À partir de l'onglet « Épargne et placements », vous pourrez visualiser le détail des actifs que vous détenez dans chacun de vos comptes. Il vous suffit de cliquer sur « VMD Conseil ».

4 Pour transférer des fonds vers votre compte VMD personnel, cliquez sur *VIRER*, puis *VIREMENTS ENTRE COMPTES*.

Pour transférer des fonds vers votre compte VMD conjoint, cliquez sur *PAYER*. Si vous êtes le titulaire principal, vous pouvez aussi effectuer votre transfert en cliquant sur *VIRER*.



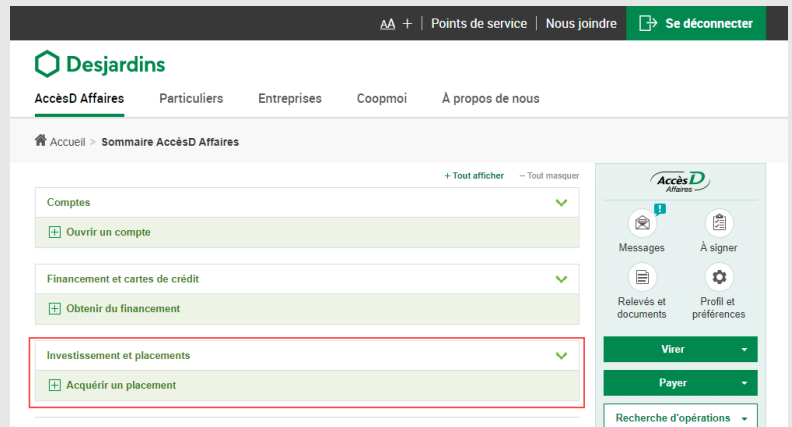
Pour utiliser la fonction *Payer* une première fois, il vous faudra ajouter VMD comme fournisseur en recherchant *Valeurs mobilières Desjardins (Disnat) (Qc)*.



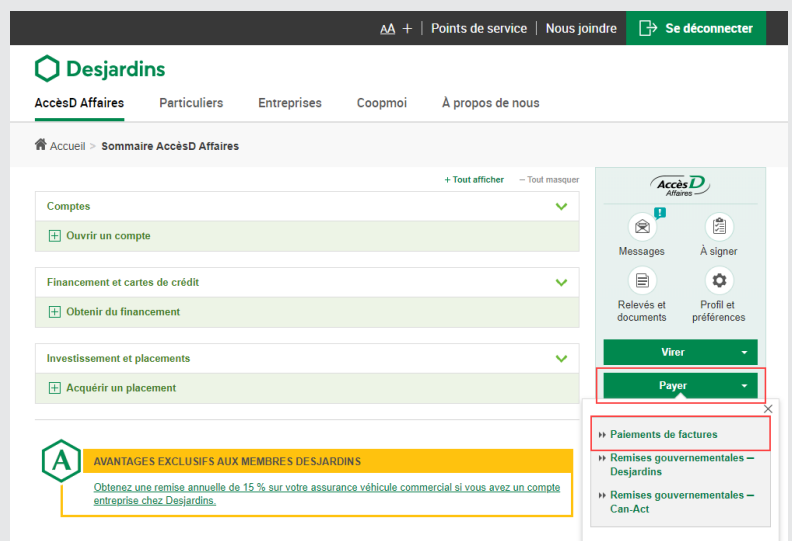
> PROCÉDURE – AccèsD Affaires

! Pour un virement de fonds vers votre compte de courtage VMD à partir de votre compte AccèsD Affaires, utilisez la fonction *Payer*.

- 1 Connectez-vous à AccèsD Affaires.
- 2 Dans la page « Sommaire AccèsD Affaires », ouvrez le tiroir « Investissement et placements ».
- 3 À partir de l'onglet « Investissement et placements », vous pourrez visualiser le détail des actifs que vous détenez dans chacun de vos comptes. Il vous suffit de cliquer sur « VMD Conseil ».



- 4 Pour transférer des fonds vers votre compte VMD d'entreprise, cliquez sur *PAIER*, puis sur *PAIEMENTS DE FACTURES*.



! Pour utiliser la fonction *Payer* une première fois, il vous faudra ajouter VMD comme fournisseur en recherchant *Valeurs mobilières Desjardins (Disnat) (Qc)*.

> PROCÉDURE – Autre institution bancaire

! Pour un transfert de fonds vers votre compte VMD à partir de votre compte d'une autre institution bancaire, utilisez la fonction *Payer* de cette institution. La première fois, il vous faudra ajouter VMD comme fournisseur en recherchant *Valeurs mobilières Desjardins (Disnat) (Qc)*.